

BRÈVES DE CHS-CT

du 02 Octobre 2018

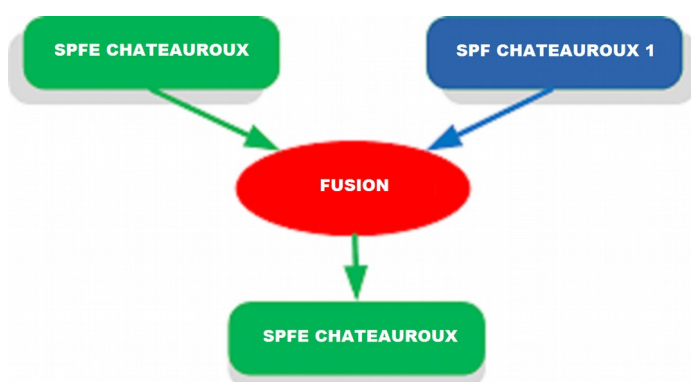
A l'ordre du jour, 6 points étaient à aborder.....

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des 10 avril, 29 mai matin, 29 mai après-midi et du 14 juin 2018:

Les procès verbaux présentés étant conformes aux débats qui se sont déroulés, nous avons voté « POUR ».

Point 2 : Projet de fusion des SPFE de Châteauroux et du SPF de Châteauroux 2

La fusion de ces deux services était prévue pour fin novembre 2018. Or des problèmes concernant l'écriture des programmes des logiciels des notaires étant survenus dans le Jura qui est le département pilote, la DG dans sa grande bonté a décidé de reporter la fusion des deux services de l'Indre au plus tôt à la mi-février 2019.



Le but de cette fusion c'est de réduire le nombre de SPF puisque que l'on en compte 354 au niveau national.

Quand on sait le nombre de jours où les applications FIDJI et Téléactes sont inaccessibles ou rament parce que le nombre de connections est trop important par rapport au diamètre des tuyaux, bonjour l'angoisse.

Pour nous faire passer la pilule, la Direction nous affirme que c'est pour mutualiser nos compétences

qui sont très grandes et aussi pour assurer un meilleur service aux usagers. Comme on dit par che nous, « ce sont d'excellents joueurs de flûtiaux ».

Nous avons essayé de démontrer que la fusion n'était pas la panacée et que lorsqu'il faudrait vérifier les « effets relatifs » des parcelles, avec 5 bases différentes quand les biens dépendent à la fois de Châteauroux 1 et de Châteauroux 2, cela ne se ferait pas en 5 minutes. Mais la DG a dit fusion alors on fusionne. Pour l'instant la nouvelle organisation n'est pas connue.

La direction reviendra vers nous en temps utile. Elle rencontrera la chambre des notaires fin octobre pour leur parler de la fusion.

En conséquence, le CHS-CT n'a pas été en mesure de se prononcer étant donné le manque d'information concernant la nouvelle organisation du SPF après la fusion.

**Point 3 : Examen des consignes portées sur les registres santé et sécurité au travail,
Point 4 : Point sur le budget**

Certaines mentions portées sur les registres ont déjà été réalisées par les agents de service. Le budget restant à utiliser était de 2 300 €. Il a été décidé de commander 9 bras support « double-écran » puisque le budget doit être consommé avant la fin décembre ; à défaut le solde sera redonné à Bercy.

Nous avons appris lors de ce CHS-CT que l'installation d'une climatisation double flux au CDFiP de Châteauroux coûterait la bagatelle de 500 000 €.



Point 5 : Événements ayant eu lieu depuis la réunion du 14 juin : accidents de services, maladies professionnelles, fiches de signalement des agressions, compte rendus des exercices d'évacuation, rapports de visite de l'ISST et du Médecin de prévention.

Trois accidents de travail sont à déplorer depuis le dernier CHS.

A ce propos, il a été rappelé les principes fondamentaux en la matière ; à savoir qu'un agent en arrêt de travail ne devait pas être présent sur son poste pendant son arrêt et ce pour n'importe quel motif évoqué.

« En repos : pas de Boulot »



Entre le dernier CHS et aujourd'hui, 4 exercices d'évacuation ont été réalisés ainsi que deux visites de sites (Déols et Châtillon) par l'inspecteur Santé et Sécurité du Travail (ISST) et par le médecin de prévention.

Deux fiches de signalement ont été déposées entre les 2 derniers CHS-CT : l'une concernant un contribuable qui s'était montré agressif envers un géomètre et l'autre concernant l'enregistrement d'un échange verbal entre un contribuable et un agent de Valençay sans son consentement.

Nous nous sommes interrogés afin de savoir si un contribuable avait le droit de nous enregistrer sans notre aval et il nous a été répondu que l'on n'avait pas le droit d'enregistrer une conversation sans l'accord de la personne. Toutefois si cet enregistrement n'était pas utilisé, on ne pouvait rien faire.



Point 6 : Questions diverses.

Nous avons signalé qu'un sondage à l'initiative de Solidaires concernant la mise en place des badges d'entrée au CDFiP de Châteauroux circulait et que les résultats seraient présentés lors du CTL du jeudi 4 octobre.



La mise en place du système a coûté 6 000 € alors qu'un système avec des gâches électriques coûte dix fois plus cher.

A ce sujet la Direction nous informe que la DGFIP est en train d'élaborer un guide sur la conduite à tenir en cas d'attaque terroriste. Par ailleurs, la Direction doit visiter les locaux du département pour déterminer si une salle peut servir de refuge aux agents et aussi pour vérifier les conditions d'évacuation des différents sites.



Toutefois, il ne faut pas paniquer plus qu'il ne faut car les sites de la DGFIP sont considérés comme étant des « cibles molles » dicit la DG.

Nous avons également demandé la date de mise en route du chauffage .
Pas de réponse pour l'instant.

Il est vrai que vu les conditions météorologiques actuelles le chauffage n'est pas encore nécessaire.

Nous avons également demandé à la nouvelle Directrice si des projets importants étaient dans les tuyaux. Il nous a été répondu que non .

Celle-ci nous a indiqué ne pas avoir d'information à ce sujet et qu'elle nous avisera quand elle en aurait.

**JE SAIS TOUT,
MAIS JE DIRAI
RIEN.**

La séance a été levée à 17h20

Représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT

Titulaires : Brigitte DIGUET, Christine THIENNOT

Suppléant : Alain BORGEAIS